



Charte éthique du Cavalier Poney, de son représentant légal (parents/famille) membre du PSR et de son entraîneur

Le poney sport romand, avec le soutien de la Fédération Equestre Romande (FER), rassemble une communauté de jeunes cavaliers, parents, spectateurs, entraîneurs, organisateurs, institutions et sponsors. L'objectif est le développement sportif et humain des cavaliers en particulier autour des valeurs de l'éthique, du fairplay, de l'effort, et du respect réciproque des différents participants. Il nous est apparu important de rappeler ces principes par le biais d'une Charte à laquelle il vous est demandé de la lire et de l'accepter pour pouvoir participer aux épreuves du Poney Sport Romand.

1. Le cavalier se conformera aux règlements édictés par la FSSE, spécialement en ce qui concerne le respect du cheval/poney.

En particulier, il s'engage à :

- ne pas maltraiter son cheval/poney en toute circonstance, notamment par :
 - l'emploi abusif de la cravache
 - l'emploi abusif des éperons pouvant entraîner des blessures
 - Ne pas utiliser son natel sur la place d'entraînement, lorsque le cavalier est en selle
 - Se tenir correctement sur son poney même après son parcours (ne pas être coucher, son poney n'est pas un fauteuil)
- porter une tenue correcte lors de la reconnaissance du parcours (pantalon d'équitation, chemise, bombe, veste et bottes d'équitation)
- participer à la distribution des prix à poney et en tenue correcte (pantalon d'équitation, chemise, veste, bombe et bottes d'équitation) s'il a été appelé par le speaker
- respecter les sponsors, le public, les autres cavaliers, le jury et le staff de la manifestation ainsi que les représentants du Poney Sport Romand.
Il s'abstiendra en particulier de toutes paroles et/ou attitudes déplacées à leur égard.
- respecter les autres cavaliers sur les réseaux sociaux. Ne pas utiliser ce moyen de communication pour des critiques ou paroles blessantes.



2. Le représentant légal (parents) s'engage en outre à :

- s'assurer que son enfant respecte son poney, que sa tenue soit conforme et que son attitude soit correcte.
- respecter les autres parents et cavaliers. Il s'abstiendra en particulier de toutes paroles et/ou attitudes déplacées à leur égard et doit montrer l'exemple à son enfant.
- respecter les autres parents et cavaliers sur les réseaux sociaux. Ne pas utiliser ce moyen de communication pour des remarques déplacées, des frustrations ou des attaques personnelles.

3. L'entraîneur (toute personne se trouvant sur la place de concours et encadrant le cavalier) s'engage :

- A respecter les règlements officiels de la FSSE
- A montrer l'exemple à ses cavaliers en adoptant une attitude responsable et professionnelle envers les officiels et les autres entraîneurs.
- Respecter les autres entraîneurs et rester courtois et fairplay.
- A expliquer les règlements à ses cavaliers

En cas de non-respect d'une de ces clauses, constater par un membre du comité du PSR, un officiel du concours, un constructeur ou l'organisateur, il ou elle encourt :

Premier avertissement durant ou après une manifestation:

Les points de cette manifestation ne seront pas comptabilisés dans le challenge PSR (Tour Argent, Or, Style ou Master-Espoir)

Deuxième avertissement : Le cavalier sera radié du ou des challenges PSR pour l'année en cours.

Valable pour la saison 2024

Prénom et Nom du cavalier(ière)

.....

Signature du cavalier et du représentant légal